



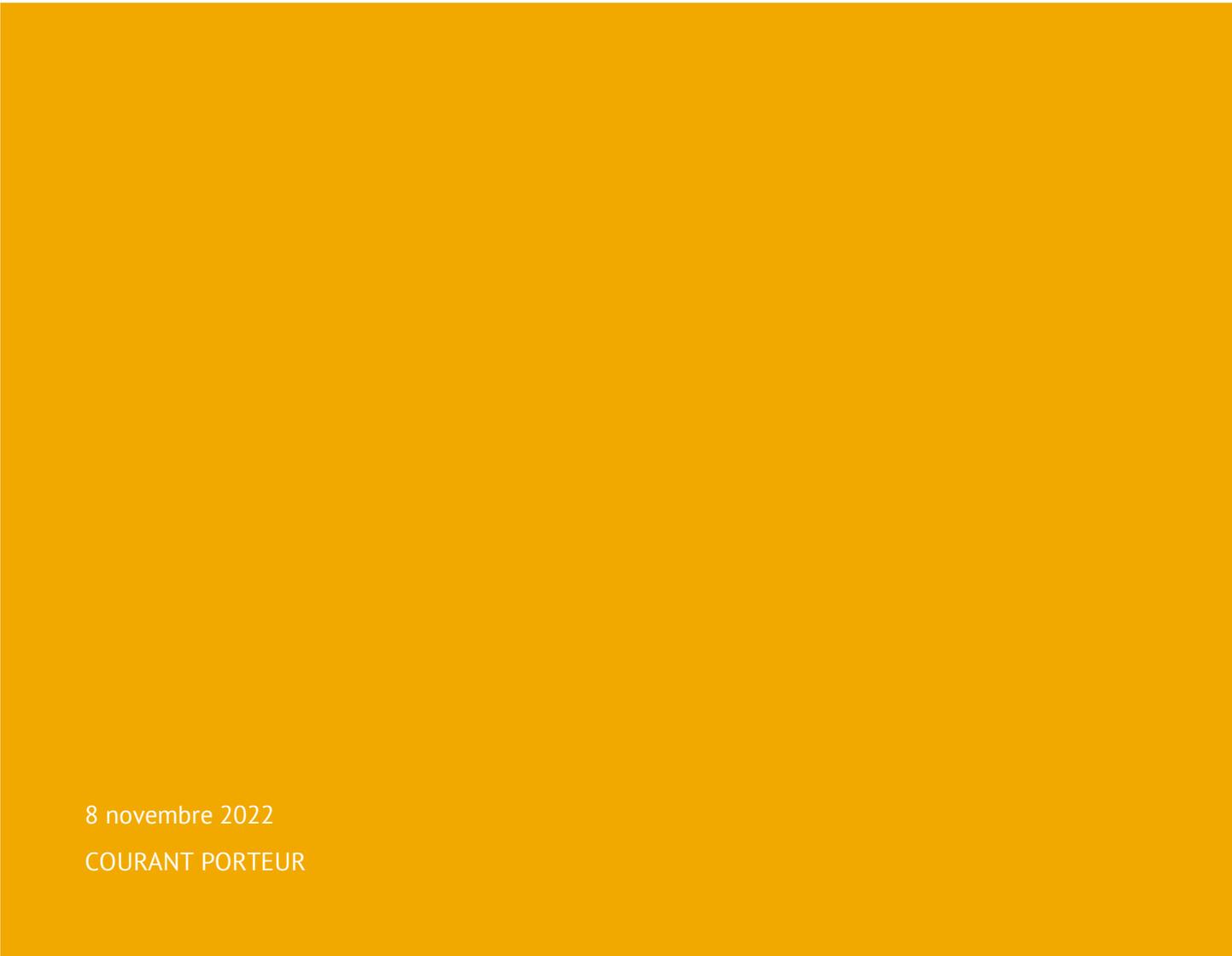
# COMPTE RENDU

## 1<sup>ERE</sup> RENCONTRE PARTICIPATIVE

### PROJET EOLIEN DE L'HOTELLERIE

8 novembre 2022

COURANT PORTEUR



## Note liminaire

Pour poursuivre la démarche de concertation volontaire engagée par la société VSB, et afin de répondre aux attentes locales recueillies lors des entretiens réalisés auprès des acteurs locaux et la campagne de porte-à-porte menée sur la commune de L'Hôtellerie au 1<sup>er</sup> semestre 2022, une rencontre participative a été organisée au 2<sup>ème</sup> semestre (le 15 octobre) pour informer sur le projet et son actualité, favoriser le débat entre le porteur de projet et les différents publics et identifier les sujets d'intérêt et les modalités privilégiées par les participants pour les étapes de concertation à venir.

Ainsi, et afin de mobiliser un large public, plusieurs moyens ont été déployés pour informer de l'événement et relayer l'invitation :

- Distribution de tracts dans toutes les boîtes aux lettres de la commune d'implantation ;
- Diffusion d'un communiqué de presse dans les journaux locaux ;
- Mise en ligne de l'évènement sur le site Internet de la mairie et du projet ;
- Envoi d'un courrier d'invitation aux élus du territoire et aux personnes ayant laissé leurs coordonnées lors du porte-à-porte.

Pour permettre l'information et la participation de tous dans les meilleures conditions, quatre créneaux horaires étaient proposés (10h -11h30 ; 11h30 – 13h ; 13h – 14h30 ; 14h30 – 16h) et l'inscription à l'un des créneaux était possible sur le site Internet du projet (<https://hotellerie.vsb-energies.fr>) et par téléphone jusqu'à la veille de la rencontre, soit le 14 octobre 2022.

Chaque rencontre était organisée selon le même déroulé :

1. Accueil des participants et émargement.
2. Présentation du projet par la société VSB : contexte, historique, études d'impacts, concertation, bénéfices.
3. Série de questions/réponses et échanges avec le porteur du projet.
4. Propositions du public de sujets à aborder lors des démarches futures de concertation.

Enfin, un espace de collation permettait la poursuite informelle des échanges.

### **La 1<sup>ère</sup> rencontre participative s'est déroulée dans la salle communale de L'Hôtellerie le 15 octobre 2022 et a réuni 54 participants répartis en quatre sessions d'1h30 chacune**

La société VSB Énergies Nouvelles était représentée par :

- ∴ Édouard RACAPÉ, Chargé de territoire éolien
- ∴ Michel GILLET, Chargé de développement éolien
- ∴ Pierrick GRIMON, Chargé de territoire éolien
- ∴ Charlyse LENOIR, Chargée de territoire éolien

L'animation était assurée par :

- ∴ Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- ∴ Camille DELAVERGNE, Courant Porteur
- ∴ Elio BERTE-LANGEREAU, Courant Porteur

## Accueil des participants

Mme OROZCO-SOUËL de la société Courant Porteur accueille de façon identique chaque groupe de participants. Elle les remercie de leur présence, explique le déroulé de la séance (temps d'information, d'échange et de participation), valide la liste d'inscrits et rappelle que le temps de la rencontre est d'1h30.

Elle demande à chaque groupe de respecter ce délai afin que le groupe suivant puisse bénéficier du même temps d'information et d'expression que le groupe précédent.

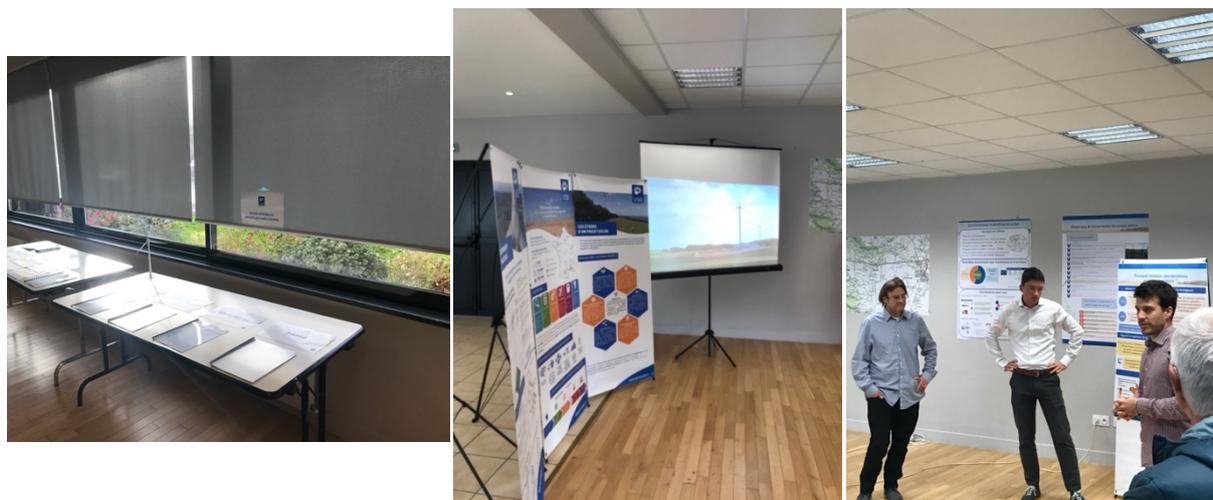
Les personnes n'ayant pas eu la possibilité de s'inscrire préalablement et souhaitant participer sont ensuite invitées à émarger et à rentrer dans la salle.

Enfin, des habitants de Marolles, Thiberville, Le Planquay et la Chapelle-Hareng étaient présents ainsi que les élus (Maires ou Conseillers municipaux) de ces communes.

## La présentation du projet par la société VSB

En suivant la logique des panneaux d'information dressés dans la salle communale de la Mairie, l'équipe projet s'est attachée à fournir à chaque groupe de participants la même information. Elle a expliqué les raisons du développement d'un projet éolien sur L'Hôtellerie, l'historique du projet, des études de faisabilité et la démarche de concertation volontaire mise en place.

Ensuite, et dans une logique prévisionnelle, l'équipe de VSB a fait un point sur les caractéristiques techniques du projet et sur les bénéfices envisagés pour les habitants, la commune et la Communauté de communes.



Des documents (officiels et institutionnels) permettaient au public d'en savoir plus sur la question des terres rares, des énergies renouvelables et du stockage de l'énergie (ADEME). Les participants pouvaient également consulter le dernier rapport de l'ADEME sur l'impact de l'éolien sur les biens immobiliers, le rapport de l'ANSES sur les effets de l'éolien sur les élevages bovins ou le rapport de l'Académie nationale de médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres.

Enfin, une vidéo diffusée en continu permettait aux participants de suivre la construction et le démantèlement d'un parc éolien.

## Sur les raisons qui ont motivé VSB à étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire

M. GRIMON explique que le développement d'un projet éolien sur la commune de L'Hôtellerie s'inscrit dans le contexte global de transition énergétique engagée pour répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques du pays.

Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) alerte en effet sur la nécessité de plafonner, d'ici trois ans, les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour éviter des impacts plus forts encore que les impacts irréversibles du changement climatique qui ont déjà eu lieu. Dans ce contexte, et en s'appuyant sur les récents rapports de RTE, M. GRIMON affirme que la consommation d'électricité va augmenter pour se substituer aux énergies fossiles et réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Il explique aussi qu'il est important et stratégique, selon ces rapports, d'assurer l'indépendance et la sécurité d'approvisionnement énergétique de la France alors que près de la moitié du parc nucléaire français est à l'arrêt et que le taux de dépendance énergétique (carburants, gaz, uranium) du pays est de 88%.

L'éolien aurait ainsi un rôle déterminant dans la transition énergétique du pays et serait essentiel au mix énergétique français, c'est-à-dire à la répartition des différentes sources d'énergies primaires consommées sur le territoire national. Il permettrait en effet d'atteindre les objectifs français prévus dans la Loi sur la transition énergétique de 2015 qui prévoit 33% d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2030.

Ce sont les nombreux avantages de l'éolien décrits par VSB qui lui donnent cette place importante dans l'avenir énergétique de la France. Une éolienne a une faible émission de CO<sub>2</sub> (10g CO<sub>2</sub>/KWh contre 450g CO<sub>2</sub> pour le gaz ou 1000g CO<sub>2</sub> pour le charbon), ne produit pas de déchets,

produit de l'énergie localement, ne présente aucun danger, bénéficie à l'ensemble du territoire avec les retombées économiques qu'elle apporte (notamment les revenus des taxes et la création d'environ 20000 emplois) et se recycle à 95%.

Enfin, conclut M. GRIMON, l'éolien est une énergie dont la France peut faire usage avec efficacité étant donné qu'elle représente le 2<sup>e</sup> gisement de vent d'Europe. En Normandie, le potentiel de vent serait très fort et le développement de l'éolien répondrait aux objectifs de la Région d'installer 2500 MW d'ici 2050 (ce qui implique une multiplication par 3 de la puissance installée) et de l'Agglomération de Lisieux-Normandie de multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030.

## Concernant l'historique du projet et la concertation volontaire mise en place

### *Les contacts avec les élus*

M. RACAPE prend ensuite la parole pour aborder l'historique du projet ainsi que celui de la concertation volontaire lancée pour accompagner son développement. Il explique que le projet a été initié en partenariat avec la société West Énergies (retirée depuis 2022 des projets du Calvados) et qu'il a fait l'objet de plusieurs présentations à la mairie de L'Hôtellerie durant l'année 2020.

Ces multiples échanges et la présentation au Conseil municipal du potentiel de la commune pour développer un projet éolien ont conduit à l'adoption, à l'unanimité, d'une délibération de principe (26

février 2021) autorisant des études pour vérifier la faisabilité d'un parc éolien. Le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'Agglomération Lisieux-Normandie adoptait à son tour une délibération de soutien à la démarche de la commune de L'Hôtellerie, avec 83% de votes favorables.

### *Les études de développement*

Suite à ces délibérations, VSB lance les premières études de faisabilité du projet.

Des bureaux d'études indépendants sont alors sollicités en novembre 2021 pour initier les études techniques et environnementales nécessaires à l'identification du potentiel éolien réel du territoire.

Ainsi, un mât de mesure est posé en mai 2022 et VSB affirme que les premiers résultats des études paysagère, environnementale et de contexte sont encourageants et motivent à poursuivre la réflexion.



L'équipe projet rappelle ensuite les étapes de développement d'un projet éolien : contact avec les élus et les propriétaires exploitants, lancement des études de développement, analyse des conclusions des études et réflexions sur les scénarios d'implantation, réalisation de photomontages, dépôt de la demande d'autorisation environnementale, instruction par les services de l'État, enquête publique, obtention éventuelle des autorisations, recours éventuels, construction d'un projet si les autorisations sont maintenues. Ainsi, la durée moyenne de développement d'un projet éolien est d'environ 7 ans.

### *La concertation volontaire*

M. RACAPE insiste sur la volonté de dialogue de VSB et affirme leur souhait d'intégrer au mieux le projet éolien dans son contexte local et territorial. VSB affirme vouloir ainsi réduire les impacts du projet pour les riverains et optimiser ses bénéfices.

Retraçant l'historique des démarches d'information et de concertation entreprises, M. RACAPE rappelle qu'une 1<sup>ère</sup> permanence publique a été organisée à la mairie de L'Hôtellerie le 9 juin 2021 et indique comment les vifs échanges à l'époque n'avaient pas favorisé un dialogue serein ni permis l'information de l'ensemble des citoyens. Pour permettre alors l'information et la participation de tous à la démarche de concertation souhaitée, VSB fait appel, en décembre 2021, à Courant Porteur, un cabinet spécialisé dans la concertation, neutre et indépendant du projet.

Depuis, une 1<sup>ère</sup> lettre d'information est diffusée en février 2022 et des entretiens ont été menés auprès des élus locaux, de l'administration, de l'association de Protection et Préservation des Communes du Pays d'Auge et des représentants de la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie et de la Communauté de communes Lieuvin-Pays d'Auge.

Aussi, une campagne de porte-à-porte a été réalisée sur la commune de L'Hôtellerie pour informer les habitants des avancées du projet et comprendre leurs attentes en matière d'information et de concertation.

Cette rencontre participative, explique M. RACAPE, s'inscrit ainsi dans la continuité des démarches réalisées et vise à apporter une information actualisée du projet et à impliquer les publics dans les démarches de concertation futures.

Il précise aussi que la concertation à venir donnera la possibilité à ceux qui le souhaitent de s'informer, de questionner le projet et de débattre avec VSB, mais aussi de participer au développement du parc et à la définition de ses bénéfices.

### Par rapport aux caractéristiques du projet et aux bénéfices attendus

M. GILLET, chargé de développement éolien au sein de VSB, présente les caractéristiques du projet envisagées :

- 3 à 5 éoliennes.
- D'une hauteur totale de 140 à 165 mètres.
- Pour une puissance unitaire de 3 à 4 MW.
- Et une puissance totale installée maximale de 20 MW.
- Avec une production équivalente aux besoins des habitants de l'Agglomération Lisieux Normandie (20 000 personnes).
- D'une durée de fonctionnement du parc de 20 à 30 ans.

Expliquant chaque élément, M. GILLET précise que les résultats des études seront déterminants pour la définition finale du parc et rappelle aussi qu'ils sont encore à un stade très embryonnaire du projet.

Il explique que des éoliennes de 165m sont pour l'instant difficiles à envisager en raison de la présence d'une servitude aéroportuaire mais estime que les règles peuvent évoluer pour offrir d'autres possibilités.

M. GILLET aborde ensuite la question des retombées économiques pour la commune. Il précise que c'est la réglementation qui fixe les montants, et si elle peut toujours évoluer, aujourd'hui les bénéfices annuels pour L'Hôtellerie seraient de l'ordre de 80 734 €/an pendant vingt ans minimum. Ces montants sont liés à la fiscalité éolienne et à la convention entre VSB et la Mairie pour l'usage des servitudes communales.

Les bénéfices potentiels du projet pour les habitants sont aussi présentés :

- Réduction de la facture d'électricité de 10 à 20% grâce à un partenariat entre VSB et un fournisseur d'énergie verte ;
- Mesures d'accompagnement prévues par le projet et à définir collectivement ;
- Participation au projet à travers un financement participatif (prêt rémunéré à un taux d'intérêt fixe allant de 5 à 7 %).



Enfin, M. RACAPE précise que la définition des bénéfices liés au projet pourra également être discutée lors de prochaines rencontres de concertation. Il invite ainsi les participants à s'inscrire auprès de Courant Porteur pour être informés individuellement des démarches et participer aux prochains évènements.

## Les échanges entre les participants et l'équipe de VSB

La présentation a suscité un grand nombre de questions et d'interventions dans chaque groupe. Les participants se sont montrés curieux, dubitatifs et souvent inquiets. Des interrogations liées aux caractéristiques du projet, au choix du site d'implantation du mât de mesure ou aux risques de dévaluation des biens immobiliers à proximité du parc, ont été formulées à chaque session.

Aussi, et alors que chaque groupe était composé différemment, l'ensemble des participants a manifesté une volonté de connaître davantage les caractéristiques du parc.



### Une confusion est relevée sur le nombre d'éoliennes

Des inquiétudes se sont exprimées chez certains participants qui avaient compris que le nombre d'éoliennes pouvait passer de 3 à 10 unités. D'autres ont rappelé que le nombre de 5 éoliennes avait été annoncé par la mairie laissant croire à une décision déjà prise.

En réponse à ces interventions, VSB a rappelé que le projet portait sur un nombre d'éoliennes situé entre 3 et 5, potentiel dont le choix définitif n'arriverait qu'après la fin de la phase d'études. VSB est ainsi revenu sur les diverses étapes du développement d'un projet pour expliquer pourquoi il était difficile aujourd'hui de décider d'un nombre fixe d'éoliennes.

### Une incompréhension s'est exprimée sur le site d'implantation du mât de mesure

L'implantation du mât de mesure en bordure de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) a été source d'interrogations pour les participants de chaque groupe. Certains s'interrogeaient sur la validité des mesures effectuées, notamment en raison de la présence d'une route proche de la zone, d'autres sur la légalité de cette localisation.

Pour le porteur du projet, l'installation du mât de mesure en bordure de la ZIP ne présente aucune illégalité. Il assure que le mât enregistre, pour une durée minimum de 1 an, des données fiables sur le vent et le comportement des chiroptères (chauves-souris) étant situé au plus près du site.

Le rôle du mât assure VSB, n'est pas d'étudier le bruit ambiant même s'il aide à obtenir des données très précises sur les niveaux acoustiques. C'est l'étude acoustique qui permet d'obtenir ces données grâce à la pose de sonomètres chez des habitants au plus près de la ZIP qui donnent leur autorisation pendant 2 à 3 semaines. Le niveau acoustique des éoliennes ne devra pas dépasser une émergence réglementaire

(par rapport aux niveaux ambiants mesurés) de 5dB maximum le jour et 3 dB maximum la nuit. VSB ajoute que les services de l'État vérifient ces seuils et imposent un bridage des éoliennes s'il y a dépassement.

Certains participants, notamment ceux du groupe 3, ont exprimé une insatisfaction vis-à-vis de la réponse du porteur de projet, considérant que les prévisions enregistrées seraient obligatoirement fausses et considérant cette installation comme « *inacceptable* ».

## L'évolution de la Zone d'Implantation Potentielle a beaucoup intéressée

De nombreux participants se déclarant opposés au projet et vivant près de la ZIP ont souhaité connaître les critères de délimitation de la zone d'études.

Plusieurs personnes ont pour leur part souhaité connaître les raisons pour lesquelles VSB ne procédait pas à l'achat des parcelles prévues pour l'implantation des éoliennes. Tandis que d'autres considéraient le projet comme une implantation industrielle et demandaient si les propriétaires des parcelles avaient tous donné leur accord.

En réponse à ces questions, le porteur de projet explique que la primeur de l'achat des terres agricoles revient aux agriculteurs au nom de la préservation des terres agricoles qui permet d'ailleurs à la SAFER d'utiliser son droit de préemption. Le porteur de projet étant également dans l'obligation de respecter le règlement d'urbanisme qui encadre les zones agricoles, l'achat de terrains entiers pour l'implantation d'une éolienne devient compliqué avec ces deux réglementations. VSB rappelle en outre qu'au-delà des 2000 m<sup>2</sup> occupés par une éolienne, le terrain est toujours utile à toute forme d'exploitation agricole. A ceux qui considèrent le parc éolien comme une implantation industrielle, VSB souligne que le règlement d'urbanisme autorise qu'un parc éolien enregistré comme « industrie » soit implanté en zone agricole.

Concernant le tracé qui inclut Thiberville sur la carte affichée, le porteur du projet explique avoir élaboré deux plans différents. Le premier reprend les premières réflexions tandis que le second est une mise à jour des plans suite à la décision négative de Thiberville et à une précision des distances aux habitations.

Si le porteur du projet se dit prêt à les diffuser pour montrer les évolutions, il explique qu'une zone d'études peut s'étendre d'un point de vue technique sans que cela ne remette en question la décision des élus sur un projet.



Enfin, une personne évoque la construction d'un lotissement proche de la ZIP rendant caduque, selon elle, les études sur la zone en raison d'une nouvelle distance aux habitations à respecter.

## Des questions sur l'énergie éolienne, le démantèlement des parcs et leur rentabilité ont été posées

Certaines personnes se sont exprimées pour formuler des interrogations ou des doutes sur l'efficacité énergétique des parcs éoliens. Elles expliquent voir des éoliennes souvent à l'arrêt et s'interrogent sur le démantèlement et la prise en charge éventuelle de ces coûts par la commune. Un participant souhaite pour sa part connaître les matériaux utilisés pour construire les éoliennes.

Selon le porteur de projet, les éoliennes, constituées principalement d'acier, tournent 85% du temps, dont 25% à pleine puissance.

VSB explique que les arrêts peuvent être dus à la maintenance des machines, aux travaux sur le réseau, au manque de vent car une éolienne démarre en moyenne avec un vent de 10km/h ou au temps requis par une éolienne pour pivoter afin de s'adapter aux changements de direction du vent parfois rapides.

Concernant le démantèlement du parc, VSB explique aux participants que l'arrêté du 22 juin 2020 fixe l'obligation pour le porteur de projet de provisionner son coût au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation. Un montant de 50000€ est demandé par éolienne jusqu'à 2MW et 25000€ additionnels sont exigés par MW supplémentaire. Le porteur de projet éolien a également pour obligation de retirer l'ensemble des installations dont la totalité des socles bétons des éoliennes.

Les questions sur la rentabilité d'une éolienne, le temps nécessaire pour rembourser l'impact environnemental d'un parc ou sur la distance nécessaire entre chaque éolienne ont également été abordées.

Selon VSB, la rentabilité d'un parc dépend de nombreux paramètres. Le porteur du projet explique que l'impact carbone de la production des composants d'une éolienne et de sa mise en fonction est « remboursé » en 1 an et demi de production du parc.

Concernant la distance entre chaque éolienne, VSB souligne qu'aucune implantation définitive n'est envisagée sans les résultats des études environnementales. Néanmoins, l'équipe projet apporte des précisions sur les règles généralement suivies : un éloignement entre chaque éolienne d'environ 3 fois le diamètre du rotor perpendiculairement aux vents dominants et de 5 fois ce diamètre dans les vents dominants, ce qui correspond à une interdistance envisagée entre 300 et 500 mètres environ.

Une personne a souhaité connaître le montant déjà investi dans le développement du projet déclarant qu'en fonction de l'importance de cette somme VSB aurait plus ou moins intérêt aujourd'hui à aller jusqu'au bout de sa démarche. Des personnes opposées au projet ont également remis en cause l'impartialité des bureaux d'études et la réglementation en matière de développement éolien. Selon elles, ces structures iraient dans le sens des intérêts de VSB.

Le porteur du projet rappelle que les études de développement sont non seulement obligatoires pour déposer une demande d'autorisation, qu'ils ne sont jamais certains d'obtenir, mais aussi pour identifier concrètement la faisabilité d'un parc. Ils sont ainsi contraints de les réaliser, et donc d'investir, pour savoir s'ils peuvent ou pas réellement construire un parc éolien.

Quant aux bureaux d'études, VSB assure qu'ils n'ont, dans ce contexte, aucun intérêt à cacher un enjeu et estime que mettre en cause la réglementation actuelle revient à remettre en cause l'État.

## Les bénéfices apportés par le projet et leur répartition suscitent des questionnements et des protestations

La présentation de VSB ayant abordé la question des bénéfices pour le territoire et ses habitants, des personnes résidant dans des communes voisines de L'Hôtellerie, situées notamment dans le département limitrophe de l'Eure, s'inquiètent des inégalités de répartition des bénéfices et considèrent qu'ils n'auront droit qu'aux inconvénients.

D'autres critiquent et demandent les raisons pour lesquelles la Communauté d'Agglomération aurait des revenus plus importants que la commune de L'Hôtellerie.

Enfin, et pour ce qui est des bénéfices directs pour les habitants, les participants restent sceptiques.

Pour répondre sur les questions de fiscalité, VSB rappelle que le développement de l'éolien est un moyen de répondre aux objectifs de l'État et de contribuer ainsi à sa politique de transition énergétique. Le porteur du projet se positionne comme l'acteur qui facilite l'atteinte de ces objectifs politiques globaux, qui visent la production d'énergie pour l'ensemble de la collectivité et dont les bénéfices et leur répartition sont cadrés par la réglementation. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération

pourrait bénéficier de recettes fiscales, s'il n'y a pas d'évolutions réglementaires entre temps, d'environ 86 057 €/an.

VSB insiste également sur le fait que le projet prévoit des mesures d'accompagnement qui visent à réduire son impact. Il cite les différentes propositions expliquées pendant sa présentation : réduction de 20% des tarifs d'électricité, baisse de certaines taxes locales, autres bénéfiques qui pourront tous être discutées dans le cadre de la concertation.

Par rapport au préjudice exprimé par les communes limitrophes de la commune d'accueil, le porteur du projet précise que le refus du projet dans l'Eure et l'absence de dialogue avec les élus de ces communes n'a pas permis d'aborder la question des bénéfiques pour ces territoires. C'est pourquoi, la redistribution des bénéfiques n'a été pensée qu'avec les communes et Communautés de communes favorables au projet et avec lesquelles des échanges ont pu avoir lieu.

Une personne estime que le loyer versé aux propriétaires des parcelles est une somme élevée qui vise à acheter leur accord compte tenu de la situation économique de la plupart des agriculteurs. Une autre soutient que la commune de Campigny, où VSB aurait développé un autre projet, ne touche pas la somme qui lui aurait été promise.

Concernant l'accès à des tarifs préférentiels d'électricité impliquant la signature d'un contrat avec un fournisseur d'électricité verte, les participants sont pour la plupart dubitatifs voire réticents. Un participant explique que les prix de ces fournisseurs étant supérieurs, le résultat final sera le même : « *On donne d'un côté et on reprend de l'autre* ». Un autre cite comme exemple un parc développé par VSB dans le Morbihan pour parler de l'échec de la mise en place de ces tarifs.

Sur ces derniers points, VSB explique que le loyer pour les propriétaires et exploitants de terres agricoles est un dédommagement pour les espaces occupés. Concernant les tarifs d'électricité, le développeur explique avoir passé récemment ces accords et dès lors que c'est une nouvelle politique il y a encore des ajustements à faire. Néanmoins, les promesses de VSB seront tenues, affirme l'équipe.

## Des participants de communes limitrophes à L'Hôtellerie se plaignent d'un manque d'information

Des habitants de communes voisines de L'Hôtellerie étant présents dans l'ensemble des groupes, la question de l'accès à l'information a été soulevée. Certains souhaitaient ainsi savoir pourquoi la campagne de porte-à-porte s'était seulement déroulée sur la commune de L'Hôtellerie. Les Maires de Le Planquay et de la Chapelle-Hareng, regrettaient ne pas avoir été sollicités ni informés de la concertation à l'instar des Maires de Marolles et de Thiberville.

Une élue de Marolles regrette que ses administrés n'aient pas été concertés avant que le Conseil municipal de L'Hôtellerie vote son accord de principe pour la réalisation des études de faisabilité sur son territoire. Elle a également précisé que la Communauté d'Agglomération de Lisieux avait voté une motion et non pas une délibération et que cette position est aujourd'hui remise en question par certains.

Des participants font d'ailleurs remarquer que les habitants de Lisieux se trouvent éloignés de la ZIP et ne



comprennent pas pourquoi leur avis devrait compter. D'autres appellent à l'organisation d'un référendum pour acter si oui ou non il doit y avoir un parc éolien.

Mais des personnes notamment du 1<sup>er</sup> groupe ont fait remarquer que leur créneau affichait complet sur le site Internet alors que l'ensemble des inscrits ne s'était pas déplacé pour assister à la rencontre. Pour eux, il faut aussi voir que « *les personnes se plaignent mais ne participent pas aux réunions d'information* ».

En réponse à ces questions et commentaires, VSB rappelle que le projet n'en est qu'à ses débuts et réaffirme sa volonté d'être à l'écoute de toute proposition pour améliorer la communication. Pour le porteur du projet, c'est la concertation qui permettra d'assurer une diffusion de l'information sur le territoire. Il affirme que d'autres réunions seront organisées pour informer et débattre du projet. VSB ne voit pas d'inconvénient à étendre ses démarches à d'autres communes et garantit prendre en considération le besoin d'information exprimé par les habitants et les élus de Marolles. L'équipe projet rappelle toutefois que les communes alentours peuvent entrer en contact avec VSB si elles le souhaitent et que la concertation volontaire lancée avec Courant Porteur sera suivie d'une concertation règlementaire avec la mise en place d'une enquête publique qui permettra à l'ensemble des habitants des communes comprises dans un périmètre de 6km autour de la zone d'implantation, d'exprimer leur avis sur le projet.



Ainsi, explique VSB, à la fin de l'instruction du dossier, un commissaire enquêteur – impartial - sera nommé par la Préfecture pour prendre en compte les avis émis par les habitants. Il établira ensuite un rapport pour guider la décision finale du Préfet. L'expression des avis sera alors possible sur papier, à la permanence du commissaire enquêteur en mairie de L'Hôtellerie, mais aussi sur un site Internet. Pour se forger un avis, les habitants auront à disposition le dossier complet du projet et seront informés de l'enquête par voie d'affichage dans leur commune et dans la presse.

Le porteur du projet ajoute qu'il souhaite aller au-delà du cadre règlementaire en matière de concertation et présente la rencontre comme la preuve de son engagement. Il assure ainsi les participants de sa volonté de fournir régulièrement des informations et lance un appel à la participation afin que les personnes présentes dans la salle laissent leurs coordonnées pour être informées. Il estime en revanche qu'un référendum limiterait le débat et n'aurait pas de sens à ce stade de connaissances sur

la faisabilité du projet.

Enfin, Mme OROZCO-SOUËL explique que les dispositifs participatifs, comme le porte-à-porte, sont déployés sur les communes favorables à la concertation et qu'une démarche auprès des élus voisins de L'Hôtellerie avait été engagée en début d'année pour connaître leurs attentes en matière d'information et de participation. Certaines communes n'ont pas souhaité de démarche spécifique, d'autres n'ont pas donné suite aux demandes de RDV formulées par Courant Porteur. Dans l'incapacité de préciser de mémoire toutes les communes qui avaient été sollicitées, Mme OROZCO-SOUËL s'est engagée à revenir vers les élus présents pour leur confirmer s'ils avaient été sollicités.

## Une majorité de participants s'inquiète des impacts d'un parc éolien sur leur territoire et leur cadre de vie

### *Les ondes et les champs magnétiques : l'impact sur les animaux d'élevage, les sources d'eau et les habitants*

Les questions sur les impacts du projet ont montré certaines différences entre les groupes. En effet, seuls les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> groupes se sont longuement attardés sur ce sujet, certaines personnes se montrant particulièrement inquiètes en raison de leur activité économique principalement tournée vers l'élevage (notamment de chevaux dans les haras voisins). Un agriculteur a fait ainsi part de ses inquiétudes concernant les impacts du projet sur son exploitation. Il explique avoir un élevage de 200 vaches laitières sur la ZIP et craint l'impact des champs magnétiques sur son troupeau. Opposé à l'implantation du projet il a déclaré : « *Je ne vous laisserai pas mettre en faillite mon exploitation !* »

Une personne se soucie aussi des impacts sur les chevreuils et se pose la question de l'absence de grillage au pied des éoliennes pour assurer la sécurité des animaux en général.

Si VSB admet que la question d'un impact éolien sur les animaux d'élevage s'est posée sur un autre territoire, l'équipe projet explique que la responsabilité des éoliennes n'a pas pu être établie scientifiquement. Elle invite ainsi les personnes intéressées à consulter les rapports officiels mis à disposition, dont celui de l'ANSES d'octobre 2021 intitulé « *Imputabilité à un champ d'éoliennes d'effets rapportés sur deux élevages bovins* ». Enfin concernant le grillage, il serait inutile selon VSB. Les pales étant très hautes elles ne représentent pas de risque au sol.

Poursuivant la discussion sur les aspects négatifs du parc, une personne s'inquiète de l'impact de l'éolien sur les nappes phréatiques, une autre explique que dans les Yvelines des parcs éoliens seraient à l'origine de fortes nuisances sonores et de grandes perturbations des réseaux Internet et téléphone. Cette personne considère qu'il faut mettre les éoliennes dans des lieux où il n'y a pas d'habitations et que les informations sur les nuisances apportées par VSB ne sont pas celles de la « *vraie vie* ».

Le porteur de projet admet l'existence de nuisances, comme pour tout projet d'aménagement industriel, et précise que VSB fait tout pour réduire l'impact pour les riverains.

Concernant les nappes phréatiques, il explique que la réglementation interdit actuellement la construction d'éoliennes en périmètre de protection immédiate de captage d'eau potable. Les périmètres de protection rapprochés et éloignés sont eux aussi règlementés et soumis à des études dans le cadre du dossier de demande d'autorisation. VSB ajoute qu'il est également interdit de créer tout aménagement en zone humide, sauf dans certains cas particuliers où il est possible de compenser, et affirme qu'à ce stade du projet et après analyse du site, aucune éolienne ne se situerait en zone humide.

Enfin, VSB précise qu'avant la phase chantier, des études géotechniques sont systématiquement effectuées pour analyser le sous-sol et dimensionner les fondations. La présence éventuelle de zones aqueuses en profondeur est alors prise en compte et des solutions techniques sont mises en place pour s'assurer qu'elles ne seront pas impactées.

### *La distance aux habitations et les impacts visuels sont évoqués*

Un participant regrette que l'implantation d'éoliennes se fasse sur un territoire pourvu de monuments classés. D'autres critiquent la réglementation qui détermine la distance minimale aux habitations. Une personne fait d'ailleurs remarquer que la distance de 500m avait été décidée pour les éoliennes de 85m de hauteur et ne comprends pas pourquoi cette réglementation n'est pas adaptée aux nouveaux formats d'éoliennes.

Plusieurs personnes se plaignent des nuisances causées par le système de balisage nocturne du mât de mesure. Elles redoutent ainsi la pérennisation de ces nuisances avec l'arrivée d'un parc éolien. Certains opposants soulignent à nouveau qu'un projet industriel n'a pas sa place dans un territoire rural comme le leur.

Sur ces points, le porteur de projet affirme qu'en France la distance d'une éolienne aux habitations n'a jamais eu de lien avec sa hauteur. VSB rappelle que l'objet de la concertation est bien de construire le projet avec les habitants pour éviter autant que possible ces impacts cités.

Revenant sur le système de balisage nocturne, VSB explique que c'est une nécessité réglementaire en raison du trafic aérien civil et militaire. Néanmoins, il précise que c'est une nuisance dont la filière éolienne est consciente et que des améliorations sont en cours : un balisage qui ne s'activerait qu'au passage d'un aéronef est en réflexion au sein de la filière et en négociation pour faire évoluer la réglementation.

### *La dévaluation immobilière, une inquiétude partagée par l'ensemble des participants*

Le sujet de la dévaluation immobilière comme conséquence de l'installation d'un parc éolien est une inquiétude exprimée par les participants des 4 groupes. Le porteur de projet invite les participants à prendre connaissance des conclusions du rapport de l'ADEME paru en mai 2022, fruit d'études qui montrent que l'impact de l'éolien sur la valeur d'un bien est plutôt faible.

Les participants du groupe 4, composé essentiellement de personnes opposées au projet, insistent sur cette question et affirment qu'un projet éolien à L'Hôtellerie aurait nécessairement un impact sur l'activité touristique du territoire et des conséquences directes sur les communes voisines comme Thiberville, classée « Ville de demain ».

Une participante exprime la crainte de voir, avec l'installation d'un premier parc éolien, la construction d'autres projets. Elle parle d'un effet « *trainée de poudre* » pour alerter et souhaiterait que d'autres solutions alternatives comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits ou des éoliennes de jardin soient envisagées à la place de l'installation d' « *éoliennes industrielles* » sur la commune. Elle présente en exemple une personne qui vit en total autonomie énergétique et explique avoir contacté des maires de communes accueillant des parcs développés par VSB qui auraient des avis plutôt négatifs. Elle affirme que beaucoup de maires n'ont pas été réélus en raison de leur soutien au développement de l'éolien sur leur territoire.

Pour répondre à la question des solutions alternatives, le porteur de projet signale que les exemples de production d'énergie cités, s'ils sont souhaitables, ne produiraient pas assez de volume pour les besoins actuels et futurs. S'il est conscient que la question de la sobriété est essentielle pour réussir la transition énergétique, il affirme que tout le monde n'a pas la possibilité de produire sa propre énergie. Il rappelle qu'un parc éolien comme celui de L'Hôtellerie permettrait d'alimenter en électricité 20 000 habitants.

Sur l'avis des élus défavorables aux projets éoliens qu'ils ont accueillis, VSB rappelle que des témoignages allant dans l'autre sens, et notamment d'élus très satisfaits de ces installations existent également et invite les personnes à consulter le document « Paroles d'Élus » qui retrace le témoignage de tous les élus en France ayant fait le choix de l'éolien.

## Le contexte énergétique global et la place de l'éolien dans le mix énergétique français

Le contexte énergétique global, décrit durant la présentation, a entraîné certaines discussions des participants du 1<sup>er</sup> groupe. Ils souhaitaient une présentation plus nuancée, l'énergie éolienne n'étant pas à leurs yeux aussi essentielle pour former le mix énergétique français de demain.

Certains estiment que les éoliennes ne contribuent pas à l'indépendance énergétique de la France car il faut des terres rares pour les construire, alors que le nucléaire permet cette indépendance et favorise une réduction des factures d'électricité pour les particuliers. Ces personnes se demandent ainsi s'il n'est pas plus pertinent de développer de nouvelles centrales nucléaires que de poursuivre l'installation d'éoliennes.

VSB rappelle l'urgence énergétique et les besoins locaux pour expliquer pourquoi le nucléaire, qui est plus long à développer, aurait des difficultés pour répondre à l'urgence climatique et énergétique. De plus, affirme VSB, les éoliennes étant plus grandes et plus puissantes, faciles à installer et à démanteler, il est possible aujourd'hui de produire plus d'énergie avec moins de machines.

Clôturant l'échange sur cette question, un participant fait remarquer que « *si elles sont plus petites, elles sont plus nombreuses. On ne s'en sort pas !* »

### La solidité financière de la société VSB Énergies Nouvelles questionnée

Les interrogations sur la société VSB et ses capacités financières et de gestion ont été spécifiques au 4<sup>e</sup> groupe. Affirmant s'inquiéter de la capacité de VSB à tenir ses engagements et à gérer les impacts du projet, une participante a souhaité connaître le capital de la société et le nom de son président. Pour elle, sa question se justifie d'autant plus que le parc éolien de Campigny, développé selon elle par VSB, est un exemple de l'inconstance des porteurs de projets. Le parc aurait ainsi connu trois gestionnaires différents depuis sa mise en exploitation.

Le porteur de projet explique que la société VSB a été fondée il y a plus de 20 ans, ce qui lui donne une certaine ancienneté, une expérience, de l'expertise et de la compétence technique pour gérer des parcs éoliens de « A à Z ». Elle affirme que cette solidité s'est construite dans le temps car à ses débuts VSB était en effet une jeune entreprise. Concernant le parc de Campigny, l'équipe projet avoue ne pas connaître le projet mais pense qu'il peut s'agir d'un cas où la société VSB à ses débuts était prestataire et non pas propriétaire des projets. Cela permettait en effet de développer un projet et de laisser ensuite sa gestion aux sociétés qui avaient ses compétences.

Un participant a souhaité savoir si le projet allait se poursuivre si les élus de L'Hôtellerie changeaient d'avis.

VSB explique qu'à ce stade de développement, l'arrêt du projet n'a pas lieu d'être. Toutefois, si la volonté locale et notamment des élus venait à faire défaut, VSB réfléchirait à l'arrêt d'un projet car le poursuivre dans ce cas irait à l'encontre des principes de la société.

### Le coût du raccordement du parc au réseau a été évoqué

Des participants ont souhaité connaître le lieu de raccordement du parc au réseau global ainsi que le coût de cette opération.

D'après VSB, même si le lieu n'est pas encore fixé à ce stade du projet, le poste source le plus proche présentant suffisamment de puissance pour accueillir le parc pourrait se situer vers Lisieux.

Concernant le coût d'un raccordement, VSB affirme qu'il est d'environ 100.000 euros / kilomètre.

Enfin, des discussions informelles ont aussi eu lieu entre les participants et les porteurs du projet, sur des sujets divers, complétant ou ouvrant le débat à nouveau.

## Les sujets d'intérêt des participants à aborder dans les prochaines rencontres

Après le temps d'échanges avec l'équipe projet, les participants étaient invités à formuler par écrit leurs sujets d'intérêt, qu'ils souhaitent voir abordés dans les démarches futures de concertation.

Afin de faciliter la production d'idées, une affiche permettait aux personnes présentes de connaître les sujets d'intérêt des participants à la campagne de porte-à-porte.



Une boîte de dialogue était mise à la disposition des participants. Et des cartons de couleur leur permettaient d'indiquer s'ils souhaitent :

- Participer aux prochains dispositifs de concertation (vert).
- Recevoir uniquement de l'information (orange).
- Recevoir de l'information et participer aux prochains dispositifs de concertation (bleu).

### Les sujets proposés

25 personnes sur les 54 présentes à la rencontre ont fait le choix de proposer des sujets et de laisser leurs coordonnées pour être tenues informées des prochaines rencontres. Elles souhaitent ainsi que les débats futurs portent sur :

- Les impacts : sur la valeur immobilière, la faune (y compris les animaux d'élevage) et la flore, la santé, la biodiversité.
- Les bénéfices : pour le territoire (retombées économiques) et les habitants (financement participatif, la possibilité d'un dégrèvement fiscal sur le patrimoine).
- Le démantèlement et le recyclage des éoliennes.
- Le coût du parc éolien.
- Les aspects techniques du projet (longévité, maintenance, raccordement au poste source).
- Le suivi de l'avancement du projet.
- La rentabilité du projet.

